



INFORMATION BULLETIN #10 / BULLETIN D'INFORMATION N° 10

Bell Craft and Services Members / Membres techniciens et employés auxiliaires chez Bell

Sisters and Brothers,

The Bargaining Committee met on Tuesday via teleconference with the Local delegates from the various regions of our unit, Southwest, North/East, Quebec and the GTA. We spoke to them about how the Company's concessionary demands would undermine our priorities on jobs as well as job security. Furthermore, they were advised the decision to file a notice of dispute was not simply made because our demands were ignored, but because the concessionary demands would eventually lead to the elimination of the bargaining unit.

Once the Committee filed the notice of dispute on February 19th, a window opened until March 6th for the Company to file with the Canadian Industrial Relations Board an application to intervene over a lack of an agreement over Maintenance of Activities in the event of a lock out or strike.

On Wednesday, we held an all delegates call via Zoom with Unifor National lawyer Anthony Dale to explain to the Local delegates what this means for our bargaining unit moving forward. The Canadian Labour Code under section 87.4 mandates an agreement between the unit and the company must be concluded by either negotiated agreement or CIRB decision prior to the process moving forward and well before a lockout or strike can occur.

This does not mean negotiations cannot restart. If talks do resume we will advise the delegates of a change of bargaining status. Currently we are moving forward with an understanding the Company will apply to the Board, as negotiations have not proceeded sufficiently to solve the Maintenance of Activities issue, in regards to the number of employees needed to provide essential services without intervention.

If this does happen, the process could be delayed, which will directly affect bargaining timelines. The Committee stands ready to bargain, but not with ourselves. We recommend members reach out to their Locals for further clarification if needed.

As always, your patience and support is greatly appreciated.

In Solidarity,

Your Bargaining Committee

Paul Couvion

Justin Connolly

Dave Hicks

Clayton Nunn – National Representative

CN/kvcope343

Alain Sevigny

David Jacob

Sebastien Vachon

Jean-Stephane Mayer – National Representative

Consœurs et confrères,

Le comité de négociation s'est réuni mardi par vidéoconférence avec les délégué(e)s du caucus du Québec et de l'Ontario. Nous avons discuté de l'effet que pourraient avoir les demandes de concessions de la compagnie sur nos priorités en lien avec notre travail et de la sécurité d'emploi.

La décision de déposer un avis de différend n'a pas été prise simplement parce que nos demandes ont été ignorées, mais parce que les demandes de concessions de l'employeur nous placeraient dans une situation où nous pourrions craindre qu'elle tente l'élimination de l'unité d'accréditation.

Lorsque que le comité a déposé l'avis de différend le 19 février, une fenêtre s'est ouverte afin que l'employeur dépose, avant le 6 mars prochain, une demande d'intervention pour absence d'entente sur le maintien des activités (services essentiels) auprès du Conseil canadien des relations industrielles en cas de lock-out ou de grève.

Mercredi, nous avons encore une fois eu un appel avec tous les délégué(e)s du caucus via Zoom avec comme invité Anthony Dale, avocat responsable du département juridique d'Unifor, afin d'expliquer aux délégué(e)s ce que cela signifie pour la suite du processus de négociation. Le Code canadien du travail stipule à l'article 87.4 qu'une entente entre l'unité de négociation et la compagnie doit être conclue ou qu'une décision du CCRI soit rendue avant que le processus se poursuive, et ce, bien avant qu'un lock-out ou une grève ne puisse avoir lieu.

Cela ne signifie pas que les négociations ne peuvent pas reprendre. Si tel est le cas, nous informerons les délégué(e)s. Actuellement, tout porte à croire que la compagnie déposera une demande au Conseil dans les délais, car les négociations n'ont pas suffisamment progressé afin de résoudre la question du maintien de certaines activités en respect du Code canadien. Entre autres, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne le nombre d'employés nécessaires à effectuer le travail.

Si cela se produit, le processus pourrait être retardé, ce qui affectera directement le calendrier des négociations. Le comité est prêt à négocier, mais pas avec lui-même.

Nous recommandons aux membres de s'adresser à leur section locale pour obtenir des éclaircissements supplémentaires si nécessaire.

Comme toujours, votre patience et votre soutien sont grandement appréciés.

En toute solidarité,

Votre comité de négociation

Paul Covion

Justin Connolly

Dave Hicks

Clayton Nunn – Représentant national

CN/kvsepb343

Alain Sévigny

David Jacob

Sébastien Vachon

Jean-Stéphane Mayer – Représentant national